

Les commémorations de la victoire du 8 mai sur l'Allemagne nazie sont une excellente opportunité pour évoquer la place des armées dans la libération de la France occupée. Il serait toujours possible de préciser la place importante de la résistance mais seule qu'aurait-elle pu faire d'autant que son engagement a été progressif : les premiers résistants en 1940, peu nombreux, qui ont rejoint le général De Gaulle, les communistes en 1941 après l'invasion de l'ex-URSS par l'Allemagne, les tièdes à partir de 1942 et de l'invasion de la zone libre au sud de la Loire, ceux qui ont pris le train en marche à partir de 1944. En l'occurrence, sous l'autorité du général De Gaulle, les généraux Leclerc, Koenig, Juin, de Monsabert, de Lattre de Tassigny qui a reçu la capitulation allemande à Berlin et beaucoup d'autres comme par exemple Chevillon (Cf. [Mon billet du 9 novembre 2014](#)) méritent d'être honorés ce 8 mai.

Plus préoccupés par la libération de la France puis à préserver l'empire français, il est certain qu'écrire ou s'exprimer étaient bien éloignés de leurs préoccupations à la différence de leurs lointains successeurs d'aujourd'hui. Il est vrai qu'étant naturellement entendus, proches du pouvoir politique et de la Nation, nul ne pouvait remettre en cause leur engagement au service de la Patrie, leur statut social, leur expertise acquise par les opérations. Rien ne justifiait qu'ils aient besoin de faire connaître publiquement leurs préoccupations sur l'exercice de leur vocation au service du pays.

Aujourd'hui, les temps ont changé. Ne pas s'exprimer publiquement depuis des années a conduit les armées dans des voies désagréables. Laisser la parole publique sur les questions de défense et de sécurité aux seules voix politiques dont l'expertise militaire peut laisser à désirer est peu compréhensible, sinon dangereux en démocratie. 2015 l'a démontré en partie.

C'est pourquoi la déclaration d'Alain Juppé, éventuel chef des armées, sur la liberté d'expression des militaires devant des étudiants de Bordeaux, ne peut susciter que des réactions franchement hostiles. Pour le citer, « *Un militaire, c'est comme un ministre : ça ferme sa gueule ou ça s'en va* ». Il n'est pas le premier. J'avais déjà pris position sur les propos d'autres hommes politiques (Cf. [Mon billet du 31 janvier 2016](#), « [Les \(anciens\) militaires continueront de s'exprimer](#) »).

Face à un groupe de politiques souhaitant faire taire les militaires, il n'est pas incongru de voir réagir la communauté militaire ! Les circonstances actuelles font que justement les militaires, et les généraux en particulier, expriment leurs inquiétudes, non pour déstabiliser la classe politique mais pour que la sécurité nationale soit correctement prise en compte en toute connaissance de cause. Cela ne signifie pas que les généraux en activité au plus haut niveau se taisent. Ainsi le Parisien évoquait en mai 2014 la menace de démission des chefs d'état-major (Cf. [Le Parisien](#)) mais entre-temps les attentats salafistes se sont produits.

Aujourd'hui, la parole trouve naturellement sa place car la sécurité nationale est en jeu. C'est le devoir des militaires. Jusqu'en 2014, il ne s'agissait que de l'expression de mises en garde pour retarder l'inéluctable, l'opinion publique et les parlementaires étant peu réceptifs. Ce qui a changé est l'année 2015.

Les médias ne s'y sont pas trompés. En effet, le 13 avril 2016, Libération évoquait « La Grande Muette » (Cf. [Libération du 13 avril 2016](#), « [Grande Muette : les gradés ouvrent la boîte des pandores](#) »). Le 2 mai 2016, Alain Barluet exprimait à son tour la liberté d'expression des

militaires (Cf. [Le Figaro 2 mai 2016 « Liberté d'expression des militaires »](#)). En avril 2016, la publication de son ouvrage sur l'état de la sécurité en France amenait une nouvelle disgrâce du général de gendarmerie Soubelet après celle faisant suite à son audition devant les parlementaires en décembre 2013 (Cf. [Valeurs actuelles du 31 juillet 2014](#)). Le 5 mai 2016, le général Desportes répondait avec vigueur et clarté à Alain Juppé suite à son mépris affiché pour les militaires qui s'expriment (Cf. [Général Vincent Desportes 5 mai 2016](#)), ignorant en cela le statut des militaires de 2005, certes bien moins restrictif que ce qu'il avait pu connaître.

Déjà évoquée dans mon billet du 1<sup>er</sup> mai, je rappellerai donc cette position parlementaire de la députée Descamps-Crosnier, rapporteure du rapport sur le projet de loi de déontologie des fonctionnaires qui inclut les militaires (Cf. [Rapport de la commission paritaire du 29 mars 2016](#), page 6). Elle refuse d'y intégrer le devoir de réserve comme l'auraient souhaité quelques parlementaires.

*« Il n'apparaît pas opportun de consacrer l'obligation de réserve dans la loi, car sa portée est très variable. Définie par la jurisprudence, elle est appréciée au cas par cas en fonction de la nature des responsabilités de l'agent, de son rang, de sa hiérarchie, des circonstances, du ton et du cadre dans lequel les propos sont tenus. Le statut général comporte déjà les obligations de secret professionnel et de discrétion professionnelle. L'obligation de réserve est également une conséquence implicite des obligations de neutralité ou de laïcité qui figurent dans notre texte. Si le fonctionnaire reste soumis au principe d'obéissance, il n'en conserve pas moins en tant que citoyen sa liberté d'opinion et d'expression. Veillons à ne pas les restreindre en donnant une portée générale à l'obligation de réserve ».*

Pour réagir à ces propos d'Alain Juppé (Cf. aussi [Réponse du général Pinard Legry, président de l'ASAF](#)), ce qui se passe aujourd'hui confirme ce mauvais sentiment que j'avais eu en entendant son intervention à l'école militaire en octobre 2015 (Cf. Mon billet du [4 octobre 2015, « L'expression d'un intérêt minimum mais indispensable à un candidat à la présidence de la République »](#)). J'avais évoqué mes doutes sur son engagement pour les armées. Cela se confirme. Il ne sera pas un appui. Il n'est donc pas le meilleur candidat pour les militaires et ceux-ci devraient le faire savoir en se déplaçant aux primaires ouvertes à tous du parti les Républicains (Cf. [Mon billet du 17 avril 2016, « Le buzz des généraux et des politiques qui doivent se reprendre »](#)).

Je pourrai aussi rappeler son passage éphémère en 2010 au ministère de la défense préférant rejoindre après quelques mois, le ministère des affaires étrangères manifestement plus intéressant. Peut-être que s'il était resté plus longtemps, ses propos auraient été - peut-être - différents. Il aurait - peut-être aussi - montré ses talents pour donner à la France une défense forte. Ministère indispensable mais loin derrière les priorités gouvernementales au quotidien, le ministère de la défense n'est pas très porteur notamment en raison du poids de la présidence de la République.

Il n'empêche. Quand je constate ce qu'a apporté Jean-Yves Le Drian à ce ministère, en lui redonnant son rang, certes favorisé par les circonstances, un homme aussi brillant qu'Alain Juppé aurait sans doute beaucoup apporté lui aussi. Mais ce n'est pas le cas. Un ministère de la défense appelle l'abnégation sinon l'humilité car c'est le ministère qui prépare en permanence une crise qui n'arrivera peut-être jamais mais le jour où cette crise survient, il est prêt à faire

face. Il ne pourra cependant faire face que si sa place et ses moyens ont été préservés. Les militaires ont à ce titre un rôle de lanceurs d'alerte si ce ministère ne peut plus remplir ses missions (Cf. [Mon billet du 16 novembre 2014 : « L'Armée est-elle destinée à être éternellement trompée ? »](#)).

Hasard du calendrier, le 10 mai, le parti « Les Républicains » organise une journée de travail sur la défense. Je pense que nous pouvons être inquiets et je me demande quelle sera la vision commune proposée ... s'il y en a une pour LR. Nicolas Sarkozy déclare dans le Monde à paraître le 9 mai que « La défense est une priorité absolue » (Cf. [Le Monde du 8 mai 2016](#)). Si je me réfère au Livre blanc de 2008 et surtout à la déflation qui s'en est ensuivie, celle-ci a failli provoquer un affaiblissement durable et irréversible des armées. Pouvons-nous donc lui faire confiance?

Nous sommes au XXI<sup>e</sup> siècle. Les politiques de ce siècle doivent accepter les avis des experts militaires et les respecter. Dans le cas d'Alain Juppé, l'absence d'excuses ou d'atténuation de ses propos montre une certaine rigidité qui ne peut qu'inquiéter